

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Brumath

Objet :

Construction d'une tribune/vestiaires pour permettre l'homologation du Complexe Sportif Rémy HUCKEL

Pour ce faire le Vice-Président, M. Jean-Lucien NETZER, a pris un arrêté prescrivant une enquête publique qui se tiendra du **lundi 14 mars à 9 heures au mardi 29 mars 2022 à 18 heures inclus.**

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur Daniel-Edouard Klein a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera consultable à l'annexe de l'hôtel de Ville de Haguenau - 2 rue des Chevaliers – 67500 HAGUENAU ainsi qu'à la mairie de Brumath - 4 Rue Jacques Kablé, 67170 Brumath, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur un poste informatique à l'annexe de l'hôtel de Ville de Haguenau, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site www.registredemat.fr/plu-brumath-m4

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences les jours suivants :

- **Lundi 14 mars de 16h00 à 18h00 à la mairie de Brumath,**
- **Vendredi 18 mars de 15h00 à 17h30 à l'hôtel de ville de Haguenau,**
- **Mardi 29 mars de 16h00 à 18h00, à la mairie de Brumath.**

Il sera demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel. En outre, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à l'annexe de l'hôtel de ville de Haguenau et en mairie de Brumath
- soit en les adressant par voie postale au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à l'attention du Commissaire enquêteur – projet de modification n° 4 du PLU de Brumath – 84 route de Strasbourg – BP 50244 – 67504 HAGUENAU Cedex,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-brumath-m4@registredemat.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté d'Agglomération et à la mairie de Brumath pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

L'autorité responsable du projet de modification est la Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par son Vice-Président, Jean-Lucien NETZER et dont le siège administratif est situé à 84 route de Strasbourg – 67504 HAGUENAU Cedex.